



Direction
Départementale
de l'Équipement
Jura

PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

VU PAR LE PREFET
pour demeurer annexé à son arrêté en date du
Lons-le-Saunier, le 25 JUN 1997

LE PREFET,

En sa qualité de
Préfet de l'État,
l'Attaché Chef de Bureau,

M. G. B. A.

POLIGNY

dossier d'approbation

LEGENDE	
ZONE 1	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
ZONE 2	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
ZONE 3	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

4 Plan de zonage des Risques secteur Sud au 1/5000